



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 FÉVRIER 2024

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février, à 18 heure 30, le conseil de Communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas s'est réuni en salle plénière, maison des services publics à LANDERNEAU sous la présidence de Patrick LECLERC.

Présents :

APPELGHEM Ludovic, BLANDIN Lénaïc, BODÉNEZ Guillaume, BODILIS Jean-François, BONIZ Jean-Jacques, BOSSER Christian, CALVEZ Gilles, CALVEZ-BARNOT Gaëlle, CANN Joël, CORNEC Élodie, CORRE Michel, CYRILLE Yves, FLOCH Jean-Bernard, GOALEC Bernard, GODET Nathalie, GRALL Renaud, GUILLORÉ Alexandra, HERVOIR Stéphane, JÉZÉQUEL Marc, KERLAN Frédéric, LANGUÉNOU Céline, LE BRONNEC Erwann, LE GALL Jean-Noël, LE ROY Christine, LE SAUX Jean-Luc, LECLERC Patrick, LÉON Jean-Jacques, LETEURÉ Tiphaine, LIÉGEOIS Hervé, MÉVEL Stéphanie, NICOLAS Angélique, NOWAK Karine, PHILIPPE Georges, POUPON Julien, QUENTRIC-BOWMAN Morgane, QUILLÉVÉRE Séverine, RIOU Michel, ROULLEAUX David, SERGENT André, SOUDON Chantal, SOUN Véronique, TRMAL Marie-France, YVINEC Odile

Excusés :

DALIS-ABGRALL Gwénaëlle pouvoir à TRMAL Marie-France
LÉNUÉ Françoise pouvoir à POUPON Julien
QUENTRIC-BOWMAN Morgane pouvoir à GRALL Renaud
TANGUY Anne pouvoir à APPELGHEIM Ludovic
THOMIN Mélanie pouvoir à CYRILLE Yves

Absente :

BERVAS Viviane

Secrétaire de séance : LE SAUX Jean-Luc

Propos liminaires du président :

Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour à toutes et à tous, bienvenue à ce conseil de Communauté qui traitera beaucoup de délibérations financières et notamment de celle relative au débat d'orientation budgétaire. Avant de rentrer dans le vif du sujet, je reviens rapidement sur la réunion de ce matin à laquelle certains maires ont participé concernant le Plan Intercommunal de Sauvegarde : le PICS. En effet, depuis la loi Matras du 25 novembre 2021, c'est une nouvelle obligation pour les EPCI dont au moins une commune membre a élaboré un plan communal de sauvegarde. C'est le cas de la Communauté puisqu'au moins cinq communes du territoire ont un PICS. Et chaque EPCI doit se doter de ce dispositif dans les cinq ans. Nous avons pu aussi constater sur le terrain en novembre (tempête CIARAN) quel intérêt un tel document d'anticipation des risques et de gestion de crise pouvait avoir.

Aussi, je proposerai, ce sera évidemment soumis à l'accord du conseil de Communauté prochainement, de mutualiser nos efforts dans ce domaine en intégrant dans la collectivité un chargé de mission dédié à l'élaboration du PICS. Effectivement ce matin les représentants du SDIS nous ont plutôt conseillé d'élaborer en interne ce document - ce qui était d'ailleurs notre orientation - que de passer par un cabinet.

Donc ce chargé de mission sera là pour élaborer ce PICS. Il pourra aussi, si vous le souhaitez, accompagner les communes désireuses de soit actualiser leur Plan Communal de Sauvegarde, soit celles qui souhaitent en élaborer un, ou encore celles qui souhaitent, sans aller jusqu'à une formalisation d'un plan communal de sauvegarde, travailler sur ce registre, puisque nous sommes interdépendants les uns des autres dans ces situations de crise.

Cela nous permettra de mieux nous préparer à, par exemple, des phénomènes climatiques plus intenses comme ceux connus ces dernières semaines ou ces derniers mois.

Deuxième information, plus pratique pratique tout à l'heure. Vous avez vu Anthony RAULT qui est notre responsable informatique : nous aurons une séance avec lui prochainement puisque nous migrons nos systèmes informatiques et il faudra actualiser les tablettes. Je pense qu'il faudra le faire avant la fin du mois de février et organiser préalablement une réunion relative à cette migration pour que tout le monde puisse avoir Microsoft 365 au lieu du système actuel. Ne me demandez pas trop des détails sur la technique mais normalement ça marche ; pour les agents de la communauté ce déploiement Microsoft 365 est fait.

Et puis je vous ai envoyé un mail tardif tout à l'heure, alors je ne sais pas si vous avez eu le temps d'en prendre connaissance : pour une question de forme, je vous proposerai de rajouter un projet de délibération à l'ordre du jour de ce soir pour sécuriser la participation du public et les modalités de consultation du PCAET. Le lancement de ce processus de consultation du public est très cadré. Notre conseil juridique nous dit que pour sécuriser la consultation il vaut mieux passer par une délibération plutôt que par un arrêté du président. Donc, si vous en êtes d'accord, je vous propose de rajouter ce projet de délibération que vous avez devant vous à l'ordre du jour. Je ne me serais pas permis si c'était une délibération un peu engageante puisque en effet il faut respecter les commissions et je n'aime pas trop que des délibérations arrivent au dernier moment.

Le président met au vote cette modification de l'ordre du jour.

A l'unanimité le conseil de Communauté accepte d'intégrer ce projet de délibération à l'ordre du jour de la séance. Voilà ce que j'avais à vous dire en ce début de conseil. Je ne sais pas si vous avez des remarques, des commentaires ? Si vous n'en avez pas, je vous propose de commencer l'ordre du jour du Conseil par le premier point qui est l'approbation du procès-verbal du conseil de Communauté du 8 décembre 2023.

DIRECTION GENERALE

Affaires générales

DCC2024_027 Approbation du procès-verbal du conseil de Communauté du 8 décembre 2023

Résumé :

Le procès-verbal du conseil de Communauté du 8 décembre 2023 qui décrit chaque point porté à l'ordre du jour et rend compte des débats doit être approuvé par les membres du conseil de Communauté.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article unique : approuve le procès-verbal de la séance du conseil de Communauté du 8 décembre 2023.

AMÉNAGEMENT

PCAET

DCC2024_002 PCAET lancement de la Participation du Public par Voie Electronique et modalités de consultation publique

Résumé :

Dans le cadre de la procédure d'adoption du Plan Climat air Énergie Territorial et au regard des textes, la Communauté d'agglomération organise une participation du public par voie électronique.

Débats :

Le président donne lecture du projet de délibération.

Jean-François BODILIS trouve que ce projet de délibération, qui est certes une participation règlementaire, reste un service minimum contraire à sa demande. Il s'était exprimé au mois de juin pour que la Communauté d'agglomération se donne les moyens et mette de réels moyens afin de créer les conditions d'une forte participation citoyenne. Pour lui, il s'agit d'une consultation publique sur un sujet aussi important qui échappe aux citoyens du territoire du fait qu'il n'y ait pas eu de points d'étape importants, d'animation pour mettre la population au fait des thèmes et des actions envisagées. Lors de la dernière réunion publique qui s'est tenue il y a déjà longtemps, les actions n'étaient pas encore définies ni décidées, et à son avis, ce n'est pas une consultation en ligne ou un article de presse qui va permettre aux citoyens de se faire une opinion, de s'approprier les enjeux d'un PCAET en l'absence de ce travail en amont.

Délibération :

Le conseil de Communauté selon le décompte des voix suivant :

Pour : 44

Abstention : 2

BODILIS Jean-François, LETEURÉ Tiphaine

Article 1 : autorise l'organisation de la Participation du public par voie électronique sur le Projet de PCAET arrêté le 30 juin 2023,

Article 2 : mette à disposition le dossier composé des pièces suivantes :

- les délibérations relatives à l'élaboration du PCAET
- un diagnostic
- la stratégie
- le programme d'actions
- l'évaluation environnementale
- le bilan de la concertation
- la présentation
- le dispositif de suivi et évaluation
- les avis de la MRAe et de la préfecture de région / DDTM
- les notes de réponse aux avis de la MRAe et de la préfecture de région / DDTM,

Article 3 : prévoit la mise en œuvre de la participation du public via les modalités précisées dans le Code de l'environnement notamment en ses articles L123-19 et R.123-46-1. En plus de la consultation ouverte par voie électronique, une consultation physique sera possible au siège de la communauté d'agglomération,

**Article 4 : acte les dates et durée de la participation du public par voie électronique
La participation du public par voie électronique dans le cadre de l'adoption du PCAET de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas est programmée du mardi 20 février 2024 à 9 H 00 au vendredi 22 mars 2024 à 17 H 00 soit une durée de 32 jours consécutifs,**

Article 5 : prévoit les modalités de la consultation et de dépôt des observations

Les modalités suivantes sont valables, pour la participation « physique » aux horaires d'ouverture habituels sous réserve des jours fériés et de fermeture exceptionnelle.

Consultation du dossier, durant la période définie à l'article 5 du présent arrêté, le dossier est mis à la disposition du public :

- en version dématérialisée sur le site internet suivant :

<https://www.registredemat.fr/pcaet-capld>

- en version papier :

- au siège de la CAPLD

Adresse 59 rue de Brest 29800 LANDERNEAU

Horaires : du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 13H30 à 17H

Dépôts des observations. Les observations seront à déposer selon les modalités suivantes :

- via le registre dématérialisé sur le site internet ci-dessus
- via l'adresse email créée pour la PPVE : pcaet-capld@registredemat.fr
- via le registre déposé au siège de la CAPLD à l'adresse et aux horaires rappelés ci-dessus,

Article 6 : régleme nte la recevabilité des observations et remarques

Pour être recevables, les observations devront être reçues dans le délai imparti c'est à dire du 20 février 2024 à 9H au 22 mars 2024 à 17 H 00. Toute remarque reçue après la

clôture de la participation et hors des modalités prévues à l'article 6 du présent arrêté ne sera pas prise en considération,

Article 7 : organise les mesures de publicité

Quinze jours avant l'ouverture de la période de consultation, soit le 5 février 2024, un avis de participation du public par voie électronique sera affiché au siège de la communauté d'agglomération du pays de Landerneau Daoulas et dans les mairies des communes membres. Cet avis sera également publié via d'autres supports : site Internet de la CAPLD, presse Télégramme et Ouest France,

Article 8 : prévoit la suite de la procédure. Après recueil des registres, une synthèse des observations sera effectuée et une réponse sera formalisée avec intégration ou non via des ajustements dans le projet. Le PCAET sera ensuite soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Arrivée de Alexandra GUILLORÉ, conseillère communautaire lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire.

MOYENS GÉNÉRAUX

Finances

DCC2024_003 Débat d'orientation budgétaire 2024

Résumé :

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat ait lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ces dispositions s'appliquent à la Communauté qui comprend une commune de 3 500 habitants et plus. De plus, la Communauté comptant plus de 10 000 habitants, ce débat doit faire l'objet de la présentation d'un rapport, obligatoirement transmis aux communes membres. Le vote du budget 2024 étant programmé en mars prochain, le conseil de Communauté est invité à débattre des orientations budgétaires sur la base du rapport ci-annexé.

Débats : Frédéric KERLAN ouvre le débat d'orientation budgétaire

Le contexte budgétaire

Chers Collègues,

Tout d'abord mes meilleurs vœux et surtout la santé car sans elle, rien n'est possible.

Et à ce titre, la santé financière de la Communauté permettra le champ du possible.

Après ces dernières années pleines d'incertitudes : COVID, énergie, inflation, augmentation des taux d'intérêts, la guerre... nous espérons entrer dans une année plus stable mais jusqu'à quand ?

Avec la moindre croissance déjà visible, le niveau de dette de l'État et notre dépendance de plus en plus forte aux variations d'attributions de compensation de l'État, les collectivités restent exposées.

En effet, les principales compensations restent basées sur les recettes de TVA de ces dernières années qui étaient particulièrement et extraordinairement dynamiques mais cela ne sera plus le cas les prochaines années.

Et donc, cette année, avec une orientation budgétaire de la collectivité qui rassure, j'espère vous en convaincre, nous avons les moyens de déployer les investissements programmés qui seront importants et que nous verrons dans notre PPI.

Je ne crois guère, pour ma part, à une avancée significative dans la décentralisation. Et si celle-ci venait, nous en serions impactés par les ressources transférées par l'État. Ainsi, gardons notre capacité à dégager des ressources et à déployer notre stratégie territoriale.

Le contexte international

Je vous rappelle brièvement le contexte international :

Les événements géopolitiques (guerres en Ukraine et au Moyen Orient) ont alimenté une crise de l'énergie et une forte poussée inflationniste, doublées d'une remontée des taux d'intérêt.

Une inflation envisagée à +2.6% en 2024 contre 4.9% en 2023.

Une croissance française qui affiche un taux de 0,8%, grâce au soutien public, qui cherche à amortir le choc de l'inflation auprès des ménages et des entreprises. Le gouvernement table sur une prévision de croissance optimiste de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023).

Une politique de resserrement monétaire menée par la Banque centrale européenne avec 10 hausses de taux directeur depuis 2022 ; cette politique a pour effet de renchérir les taux de la dette nouvelle et de renchérir le coût de la dette à taux variable.

Le déficit public serait stabilisé à 4,9% du PIB (produit intérieur brut) en 2023 et réduit à 4,4% en 2024, grâce à l'annonce de la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€).

Mais modérons cette baisse de la dette publique car elle vient après une progression historique avec le « Quoi qu'il en coûte », les boucliers énergétiques et fiscaux, et les transferts de charges (remboursement des médicaments par exemple).

Et le ministre LE MAIRE a annoncé ce 24/01 que le déficit de l'État serait plutôt de 173Mds € avec des recettes fiscales en berne.

Et il y a aussi l'annonce d'une crise de l'immobilier liée à un ajustement du marché immobilier à des taux plus élevés ; ce qui a désormais des conséquences sur le volume de transactions, sur les parcours résidentiels et sur le volume des constructions neuves. D'où des inquiétudes relatives à l'impact de ces phénomènes sur le secteur du bâtiment et les taxes afférentes qui sont des produits pour les collectivités mais aussi la capacité de nos concitoyens à se loger durablement.

Et puis l'espérance que le monde soit plus stable dans une année où près de 50% des pays vont connaître des élections.

Voilà, le tableau brossé que je ne veux pas noircir car mes bonnes résolutions de 2024 sont de positiver. Et il y a des raisons de positiver.

Loi de Finances

Après la crise sanitaire et le redémarrage économique qui s'en est suivi, la situation financière des collectivités territoriales s'est globalement améliorée en 2021 et 2022 prouvant que les collectivités savent s'adapter.

Cependant, celles-ci se retrouvent maintenant confrontées à une hausse de leurs dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement, du fait de l'inflation et de la crise énergétique. De plus, les collectivités territoriales ont dû faire face à des hausses de frais de personnel.

Les recettes :

Quant aux recettes, si on constate d'une part la forte baisse des droits de mutation liés à l'immobilier et le ralentissement de la dynamique de TVA, le dynamisme des recettes fiscales a été présent en 2023, grâce à une revalorisation des valeurs locatives de 7,1%.

Cette revalorisation des bases sera de +3.9% en 2024. Mais le transfert de recettes se poursuit avec l'étalement sur 4 ans de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises restantes.

Pour les dépenses

L'annonce du maintien du bouclier tarifaire reste hypothétique. Nous aurons les conséquences de la forte hausse des prix qui s'étaleront jusqu'en 2024. Les effets en année pleine de mesures salariales actées en 2023 : revalorisation des agents de catégorie C, prime pouvoir d'achat, hausse du forfait de remboursement du transport.

La volonté, **ô combien logique et prioritaire** de l'accélération des actions climatiques et de la transition écologique impactera aussi les priorités des collectivités. Ces politiques liées aux transitions sont plutôt bien accompagnées actuellement. Et puis, dans le cadre du programme

de stabilité 2023-2027, l'État a rappelé aux collectivités l'effort de participation attendu au redressement des finances publiques. La forme que doit prendre cet effort n'a pas été pour le moment arrêtée.

Et cela fait désormais quelques rappels que je fais en la matière, nous serons probablement appelés à la contribution nationale.

Dès lors, quelles sont les marges de manœuvre pour les collectivités dans un contexte de besoin d'investissements accrus pour la transition écologique, de dépenses salariales supplémentaires mais aussi d'un possible retour à l'encadrement des dépenses ?

Dans son rapport du 24/10/2023, la cour des comptes s'inquiète de la situation à terme des collectivités locales après les excédents de 2022 en indiquant que la situation risque de s'inverser avec une dégradation attendue de l'épargne brute des intercommunalités.

Mais il y a des raisons de positiver.

Nous allons le voir pour la Communauté d'agglomération, la bonne santé actuelle nous permet d'anticiper ces évolutions sans être dans la douleur et dans la précipitation.

Et dès 2024, nous prévoyons de travailler sur des budgets verts au sein de la collectivité pour marquer et ancrer ces transitions.

Cette gestion prévisionnelle est le fil conducteur d'une bonne gestion des fonds publics.

La feuille de route de la CAPLD :

En 2024, la CAPLD entre dans l'accélération de la mise œuvre de ses projets.

Parmi les actions du PCAET, une réflexion a été lancée fin 2023 en vue de créer en 2024 une structure dédiée aux énergies renouvelables sur le territoire. La CAPLD y mettra 500 000€ pour sa création et son développement.

L'objectif est de booster les solutions dans l'ensemble des communes du territoire notamment sur le photovoltaïque des bâtiments communaux mais pas seulement.

En outre, la CAPLD a répondu à un appel à projets relatif au PAT (Programme Alimentaire Territorial), afin de travailler sur les questions alimentaires et agricoles à l'échelle de l'agglomération.

Dans une phase de changement de fond, l'action des collectivités est bousculée car les questions climatiques et d'adaptation se trouvent aujourd'hui au centre de nos politiques publiques. Cette urgence impérieuse, qui relève de l'environnemental, de l'économique, du social, vient percuter nos organisations et nos approches car il s'agit d'avoir la capacité de traduire concrètement les engagements climatiques nationaux et de préparer la résilience des territoires face aux crises et aux changements. La CAPLD y prend toute sa part dans une logique de transversalité des actions publiques : tous concernés ! Et cela se traduira dans le budget 2024.

Par exemple,

Mobilité :

La CAPLD va poursuivre le déploiement des offres de service de mobilités.

Avec des nouveaux services de transport et un effort de collectivité de 500K€ sur 2024 avec le lancement de nouvelles activités sans toucher au versement mobilité

- Arrivée du 2nd collège et donc l'impact du transport scolaire
- Extension de Ti Vélo
- Transport à la demande en mode test
- Élargissement de la ligne AR BUS

La politique mobilité est en plein déploiement et par conséquent le budget prévisionnel consacré aux mobilités est estimé à 1,65 M€, en augmentation.

Quant aux recettes fonctionnement, elles sont estimées à 1,2 M€ avec comme recette essentielle le versement mobilité pour 0,99 M€.

AQUALORN :

Concernant le complexe AQUALORN, les études seront lancées sur cette piscine vieillissante et énergivore dont il faut préparer l'évolution. 2024 sera donc un exercice de réflexion et de construction du nouveau projet Aqualorn.

Selon les prévisions budgétaires, le déficit structurel d'Aqualorn atteindrait 1,3 M€, aggravé depuis 2021 par les prix de l'énergie (il était de 0,79 M€ en 2022). C'est un travail sur le moyen terme car les études d'impact sont essentielles pour bien construire le projet.

Les fonds de concours :

La politique de fonds concours de la CAPLD a connu une phase de développement en 2023 avec l'instruction et le vote de nombreux fonds de concours (36 fonds de concours accordés) pour des votes de 2.2M€.

Il convient de noter que ces fonds de concours connaîtront une phase de mandatement et de décaissement qu'à l'achèvement des projets.

C'est un véritable accompagnement dans les projets des communes. Quand on dégage une épargne brute prévisionnelle de 3M€, c'est 1/3 de cette épargne qui accompagne les communes via le fonds de concours.

Habitat :

Avec la finalisation du nouveau PLH, la politique communautaire en matière d'habitat prend un nouvel essor et voit ses moyens doubler. Dès lors, il s'agit prioritairement en 2024 :

- De poursuivre l'effort de rénovation énergétique,
- De lancer les études concernant le logement des jeunes et des personnes âgées,
- De poursuivre les actions en faveur des prêts PTZ, le soutien à la réhabilitation et à la construction des logements sociaux.

Les renforcements en ressources humaines accompagnent ce PLH avec un poste dédié pour l'habitat, en vue d'animer et de déployer le PLH.

Tourisme :

La feuille de route tourisme récemment actée s'accompagne d'une augmentation du budget de fonctionnement, qui s'établit à 0,54 M€.

Le projet de déploiement d'un marketing territorial verra le jour en 2024 avec la refonte de tous les supports de communication touristique pour rendre la collectivité attractive (50K€).

Une enveloppe consacrée à l'entretien des sentiers de randonnée est également prévue.

Quant aux recettes, il s'agit essentiellement de la taxe de séjour, prévue à hauteur de 110 000€, en hausse. Celle-ci a beaucoup évolué, avec un meilleur recouvrement de cette taxe, signe de vitalité du territoire.

Développement économique :

Le budget de fonctionnement consacré au développement économique est en progression là aussi avec une augmentation en ressources de personnel.

Les charges à caractère général sont également en hausse, du fait des dépenses énergétiques dans les bâtiments économiques et de travaux de réfection de voirie dans les Zones d'Activité Economique.

En investissement des crédits d'études et de travaux seront prévus pour :

- des travaux de mise en conformité thermique à Mescoat
- un nouveau bâtiment à Sant Alar,
- un nouveau bâtiment à l'écopôle,
- la zone de Reun Ar Moal,
- des acquisitions foncières.
- l'aide à l'innovation pour les entreprises avec une dotation de 100K€ avec un souhait

L'aménagement de la Zone SUD reste une priorité sur 2024.

Près de 1M€ sont prévus en recettes (loyers et charges).

Quant aux cessions de lots et de bâtiments en 2024, elles sont estimées à 800 000 € de recettes.

Action sociale :

Le budget consacré à l'action sociale est en nette augmentation et atteint 0,33 M€ (contre 0,24 M€ en 2023).

L'action sociale est marquée sous LE SCEAU du déploiement du contrat local de santé, avec deux actions importantes : l'unité mobile de prévention et la maison sport santé.

Le budget octroyé à l'action France service est aussi en augmentation avec des ressources humaines en cohérence avec les demandes.

Par ailleurs, le budget du CLIC est estimé à 147 000€ en dépenses.

Ce budget est abondé par une subvention départementale de 40 000 € et une subvention d'équilibre de 100 K€ du budget général car je rappelle que c'est un budget annexe.

Le service public des déchets :

Débuté en 2023, le déploiement de la feuille de route déchets va se poursuivre, avec la prise en charge des bio déchets en particulier. Avec des achats de matériels pour les communes (composteurs par exemple) et le renouvellement des Bennes à Ordures ménagères et des colonnes enterrées.

Le budget de fonctionnement déchets est prévu en augmentation sensible en 2024, atteignant 6,9 M€ (contre 6 M€ en 2023). Ce sont les charges à caractère général qui marquent une forte hausse, du fait :

- de l'augmentation du coût des carburants (350 000 €),
- d'un budget communication plus important, en lien avec la feuille de route déchets et la politique biodéchets,
- d'un budget « petit équipement » en forte hausse, avec l'objectif d'assurer l'équipement en composteurs et en bacs aux populations,
- de l'augmentation des coûts de traitement et de tri/recyclage, qui passent de 4,2 à 4,7 M€ de 2023 à 2024.

Quant à la masse salariale sur la gestion des déchets, elle est objectivée stable à 1,02 M€ pour 2024.

Nous prévoyons aussi 27 000 € pour aider les ménages à baisser leurs volumes de déchets (kit mulching, broyeur...) et 50 000 € pour une politique de subvention en direction des communes, visant à les aider à s'équiper de broyeurs est mise en place. Ces subventions pourront s'adapter en fonction des besoins.

Entre 80 et 90 aires de compostage prévues en installation sur le territoire en 3 ans.

Le total de ces investissements sur les déchets en 2024 est évalué à 1.16 M€ (contre 0,8 M€ en 2023) avec diverses actions et acquisitions qui sont prévues en lien avec la feuille de route déchets et que nous verrons à la PPI. Au chapitre des recettes, les recettes de fonctionnement sont projetées globalement en hausse passant de 5,3 à 5,9 M€. Et puis, l'accélération souhaitée dans le renouvellement des réseaux en EAU et ASSAINISSEMENT et la GEPLU avec une volonté affichée de préserver les ressources de demain dans le cadre des schémas directeurs. Et il y a des raisons de positiver.

Indicateurs financiers de la CAPLD

Les indicateurs actuels de la CAPLD sont bons et même très bons. Sur les dépenses de fonctionnement, celles-ci évolueraient de +2% de budget à budget à 28M€.

Sur les recettes de fonctionnement, celles-ci sont attendues stables à hauteur de 30.4M€.

Malgré ce léger effet ciseau, nous avons les marges de manœuvre pour réaliser le projet de territoire.

Et nos excédents de trésorerie qui sont présents sont aussi dépendants d'éléments qui vont arriver :

- Megalis et la FIBRE : les fonds sont inscrits, il reste 1.2M€ à régler et je n'ai qu'un souhait c'est de les payer le plus rapidement possible car cela veut dire que les travaux avancent. Les échéances finales sont fixées à 2026 !!
- Les fonds de concours ont peu été décaissés même s'ils sont votés car les travaux ne sont pas commencés pour plus de 2M€

Nos fondamentaux sont bons et il y a des raisons de positiver !

Capacité de désendettement

Compte tenu de ces éléments et sans emprunt depuis 2017, nous attendons une amélioration de notre capacité d'endettement encore cette année.

La CAF / Dette sur le budget principal sera inférieure à 2 ans, ce qui est exceptionnellement bon.

Pourquoi ?

- Car nous n'empruntons pas ces dernières années
- Car nous transférons nos emprunts Eau et Assainissement à notre délégataire Eau du Ponant dans le cadre de la DSP
- Car nous remboursons par anticipation nos emprunts à taux variable importants pour économiser des frais financiers
- Car nous allons systématiquement rechercher des financements sur nos projets
- Car nous anticipons des prochains investissements plus conséquents dans les années à venir et vous le verrez en PPI

Et donc nous consacrons presque la totalité de nos recettes sur des investissements productifs, c'est-à-dire qu'au lieu de faire comme l'État et de consacrer son principal poste de dépenses au remboursement de la dette, la collectivité, elle la consacre à ses investissements matériels et à destination de la population et des collectivités du territoire. Ce n'est pas rien, je vous le dis ! Il y a donc des raisons de positiver !

Caractéristiques de la dette

Parce qu'en parlant de moindre dette, on pourrait croire qu'elle n'est pas présente.

La Collectivité a une dette de presque 14M€ en baisse de 2.5M€.

La durée de vie est inférieure à 4 années au taux moyen de 3.46% pour 58 emprunts. La dette affectée à l'assainissement représente 43% de la dette totale de la CAPLD, celle affectée à l'eau 4%. C'est ainsi près de la moitié de la dette totale de la Communauté qui est affectée aux services de l'eau et de l'assainissement dont une grande partie relève du contrat de délégation confié à Eau du Ponant.

En 2023, des démarches ont été réalisées afin de transférer l'intégralité des prêts Eau et Assainissement relevant du périmètre d'Eau du Ponant à ce dernier, transfert validé par le Conseil de communauté en juin 2023.

A ce jour, l'intégralité de ces prêts n'a pas encore été transférée, mais devrait l'être courant 2024.

La charge et la gestion de ces prêts relevant du délégataire, ces prêts sont neutres budgétairement, l'intégralité des annuités étant prise en charge par Eau du Ponant.

Gestion et optimisation de la dette

Je m'étais engagé en 2022 à réaliser une analyse de notre dette et d'avoir une gestion dynamique de celle-ci.

En 2023, avec l'augmentation des taux, une fenêtre favorable s'est ouverte et **il est proposé de rembourser en 2024 des emprunts coûteux ou encore longs** et qui présentent des conditions favorables de remboursement, et d'utiliser ainsi la trésorerie actuelle au-delà du niveau du fonds de roulement nécessaire au paiement des dépenses afin de se désendetter. La Communauté ayant décidé la vente de son site de Gorre Menez, opération financée via un emprunt de 1 M€ dont le capital restant dû s'élève à 180 k€, il est proposé d'intégrer cet emprunt dans les remboursements à opérer.

De même, Dexia a fait part de son souhait que la Communauté rembourse par anticipation l'emprunt 18-ASS lié à l'assainissement, qui se termine en 2031 et dont le capital restant dû ne s'élève qu'à 60 k€. Cet emprunt ayant été contracté pour financer le service assainissement objet d'une délégation de service public à Eau du Ponant, le délégataire sera sollicité pour accepter ce remboursement.

Il est ainsi proposé de **rembourser 1,38 M€ de dette, générant ainsi plus de 100 k€ d'économies sur les intérêts restant à payer**, pénalités incluses.

En toute objectivité, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de collectivités en capacité à rembourser une partie de sa dette pour optimiser ses frais financiers et améliorer ainsi son résultat de fonctionnement.

Et je rappelle, quand même, avec toutes ses bonnes nouvelles, que la collectivité a des cautions auprès des organismes d'habitat pour cautionner les projets liés au logement social de près de 32M€. Ce n'est pas rien ! **Et il y a donc des raisons de positiver.**

Personnels

Comme de nombreux acteurs, la collectivité a connu une année 2023 plus compliquée en termes de départs et de recrutements.

2024 verra des ressources présentes et compétentes pour accompagner notre PPI.

En 2024, nous prévoyons des recrutements avec 6 recrutements pour accompagner les projets.

- Un chargé d'opération ingénierie et d'aménagement,
- Des créations de postes d'agents de collecte et d'agents dédiés aux biodéchets,
- Un agent pour accompagner le développement économique,
- Des ressources pour accompagner l'aménagement durable et les transitions (poste habitat et PAT).

Il est à noter qu'un certain nombre de postes bénéficient de prise en charge financière ou de remboursement : poste dédié aux biodéchets, poste projet alimentaire territorial, poste urbanisme.

La masse salariale totale que nous comptons inscrire au budget 2024 sera en augmentation de +6 % par rapport au budget primitif 2023 (5,97 M€) pour s'établir à 6,3 M€ avec

- 50% liés aux effets d'augmentations générales
- 50% liés aux créations de postes

Les flux financiers

Je rappelle l'obligation de présenter les flux financiers avec les communes du territoire. Je passerai assez vite sur ces éléments puisque ceux sont les chiffres de l'année dernière et globalement cela concerne :

Sur les dépenses, nous retrouvons essentiellement les charges à caractère général payées par la Communauté au bénéfice des communes concernent essentiellement le carburant à la Ville de Landerneau (240 k€), les loyers et charges associés à la mise à disposition du CTLB par la Ville (42 k€), le transport scolaire à Loperhet et Daoulas (42 k€), la GEPLU (347 k€) et l'entretien des déchèteries de déchets verts (3 k€).

Pour finir, les dépenses nettes de la Communauté au bénéfice des communes membres se sont ainsi élevées à 4.6M € en 2023, tous flux confondu. L'exercice 2024 présentera dans son rapport d'exécution les mêmes tendances.

Les flux financiers – recettes

Sur les recettes, c'est 1.7M€ dont principalement les attributions de compensations qui prennent en compte les transferts que la CLECT a validé.

Finalement, c'est un solde net au bénéfice des communes de 2.9M€ soit près de 1M€ de plus qu'en 2022 notamment avec le développement des fonds de concours. L'exercice 2024 présentera dans son rapport d'exécution les mêmes tendances.

Les propositions des dépenses et recettes

Bien, chers collègues, tous ces éléments pour vous donner une vision de ce que sera le budget 2024 de la CAPLD.

Les dépenses réelles seront proches de 28M€ en progression de +4%.

Avec en impact :

- Un maintien des charges à caractère générales pour 12M€ avec la baisse attendue du coût de l'énergie mais une inflation qui reste pesante,
- Une progression des charges de personnel de 300K€ à 6.3M€ avec :
 - Les effets annoncés de l'évolution de l'indice,
 - La revalorisation indiciaire de juillet 2023 prise en charge en année pleine en 2024 (+ 8400 €),
 - La revalorisation du point d'indice 2 juillet 2023 prise en année pleine en 2024 (+ 64 000€),
 - La revalorisation indiciaire prévue au 1er janvier 2024 (+ 42 800€).
- Augmentation du taux de cotisation CNRACL qui passe de 30,6% à 31,6% (26 300€),
- L'impact de l'ancienneté GVT (+31 200€).

Et à cela s'ajoutent les créations de postes que j'ai mentionnées et qui pour certains font l'objet de financement.

Pour les recettes, on les a ajustés au réalisé 2023 et à la revalorisation des bases de +3.9% avec une prudence sur les dotations attendues.

Ainsi, et j'espère que cela sera confirmé au budget 2024 qui vous sera présenté

prochainement, on devrait dégager

- Une épargne brute proche de 3M€
- Une dette à rembourser de presque 3 M€ puisque nous remboursons par anticipation et exceptionnellement + 1.3M€ en plus de la dette actuelle
- Et une épargne nette proche de l'équilibre

Et cela serait donc un budget très satisfaisant avec une amélioration encore des ratios financiers et devrait permettre d'accélérer les projets structurants et de transition avec une capacité que nous avons à aller chercher des financements qui existent toujours dans ce domaine et qui nous permettent de financer nos projets.

Et je rappelle que nous devons garder en mémoire que la gestion prévisionnelle des prochains exercices budgétaires laisse apparaître des marges de manœuvre en investissement et un durcissement à terme sur le budget de fonctionnement.

C'est la ligne directrice qui nous guide : vigilance sur le fonctionnement.

Mais il y a des raisons de positiver, je pense que vous l'avez compris.

Budgets annexes

Les budgets annexes sont confortés et après le gros travail de fusion des budgets économie et moulin mer avec le budget principal, nous envisageons de fusionner le budget Assainissement avec le budget principal puisqu'il est en délégation avec Eau du Ponant et qu'il n'y a plus de réel intérêt à le suivre en budget annexe car nos axes analytiques permettent le même suivi budgétaire.

Sur ces budgets annexes, les orientations des résultats 2023 sont maintenues en prévision 2024.

Il restera donc en budget annexe à terme :

- Réseau de chaleur avec la chaudière à bois
- CLIC
- Photovoltaïque
- Eau

Et nous aurons ainsi bien simplifié la présentation budgétaire de la collectivité ces dernières années. Je m'y étais engagé.

Conclusion

En conclusion, chers collègues,

Ce n'est pas un exercice facile que ces orientations budgétaires dans le monde actuel. Je remercie les services et les élus pour leur investissement dans la maîtrise budgétaire. **Je leur demande de bien veiller à la bonne réalisation des investissements programmés.** Mais retenez que nous sommes dans un environnement favorable et d'ailleurs : que dirions-nous si nous devions tout arrêter faute de moyens ? Ce n'est pas le cas donc avançons, nous en avons les moyens. Eh bien, j'espère qu'avec cette présentation d'orientation budgétaire et avec nos moyens, nos ressources et notre engagement, nous pouvons construire notre propre version de cette "grande maison" où nous pourrons tous bien vivre ensemble sur notre territoire dans un environnement durable. Merci de votre attention».

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Prend acte du débat d'orientation budgétaire organisé lors de la présente séance sur la base du rapport présenté en annexe qui sera transmis à l'ensemble des communes de la Communauté.

DCC2024_004 Vote de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2024-2026

Résumé :

Il est proposé au conseil de Communauté d'adopter la PPI sur 2024-2026 telle que présentée et détaillée ci-après.

Débats : Frédéric KERLAN procède à la présentation de la PPI.

Tout d'abord, les principaux investissements : une PPI de 25,2 M€ sur la période 2024-2026, avec un exercice programmé en 2024 à 9,5 M€ et une PPI qui est assez équilibrée dans les différentes thématiques. L'attractivité représente 14% sur 2024, la cohésion territoriale 25%, l'environnement 20%, les ressources 20% et l'aménagement du territoire et la transition 22%.

Sur les grands projets, sur la thématique aménagement du territoire pour la programmation 2024-2026 : 3,7 M€ dont 70 000 € pour l'achat de vélos sur la partie mobilité et puis une autre enveloppe qui est prévue de 40 000 € en 2026. Nous avons inscrit aussi l'échangeur de Daoulas pour 800 000 € en orientation 2026 et pour la fibre, une montée en débit donc, 813 000 € en 2024, puis 250 000 € les années suivantes. L'engagement qui a été pris est une fin de déploiement de la fibre en 2026. Il est prévu, tel que décrit dans le ROB, une structure ENR sur les énergies renouvelables, avec une participation au capital prévue donc dès 2024 de 50 000 €. Et sur le PCAET 50 000 € avec Tinergie et 6000 € pour l'investissement avec l'acquisition d'un camion pour Energence. Sur la partie PCAET, c'est extrêmement transversal, et son impact se retrouve après dans toutes les thématiques et quasiment dans tous les projets.

Pour la partie attractivité 3,9 M€ sur 2024/2026, 1M€ pour la partie habitat et quasiment 1M€ pour les programmations d'habitat logement telles qu'ont pu être votées et enfin 1M€ pour la zone d'activité économique Sud qui est donc espérée en 2024. Les dispositifs économiques sont conservés : un dispositif pass-commerce/artisanat et une étude sur le devenir de l'éco pôle pour 50 000 €.

Il est prévu aussi des travaux sur les bâtiments, notamment 150 000 € pour l'hôtel d'entreprise de Mescoat sur une enveloppe générale 360 000 € : l'amélioration du bâti est donc assez fléchée sur les prochaines années.

Le foncier 250 000 € pour l'acquisition de terrains, notamment dans la zone sud et Keriell nord. Une enveloppe de 10 000 € est prévue pour les gens du voyage ainsi qu'une autre pour l'abattoir telle que votée lors du dernier Conseil, de 135 000 € en 2024 et 135 000 € en 2025. Et puis aussi des enveloppes pour le tourisme tel qu'évoqué dans la partie du ROB.

Sur la thématique cohésion territoriale, 7,2 M€, dont des travaux pour la salle de sport de Coat-Mez pour 4,5 M€ : ce montant correspond au portage de la CAPLD et non au coût de la charge restante. Les études devraient commencer en 2024 et 280 000 € sont inscrits à cet effet.

Pour Aqualorn, en 2024 débute une réflexion sur la nouvelle structure, et la collectivité se fait accompagner sur cet objet structurant. Sont budgétés 140 000 € en plus du maintien des travaux annuels d'amélioration avoisinant 200 000 € en 2024. A la suite de cette réflexion, il sera possible de déterminer quelles seront les orientations pour un investissement qui pourrait être très important à l'avenir.

Concernant la Cimenterie, il est prévu un cube vidéo à 175 000 €, puis le remplacement des portes/ issues de secours. Comme évoqué par le président, 773 000 € sont inscrits en 2024 pour le réaménagement du bâtiment de la MSP.

Et puis il y a aussi des travaux sur les bâtiments qui sont confiés en DSP, notamment Moulin mer avec des aménagements au foyer du marin pour 220 000€, une étude bâtiminaire et thermique pour 50 000 €, puis 20 000 € aussi pour les crèches.

Sur les outils informatiques donc 317 000€ en 2024. Il est à noter que l'écriture du schéma directeur va fixer l'avenir de l'informatique avec un axe cybersécurité qui est souhaité notamment en développement pour 2024 et les prochaines années.

La thématique Environnement, où sont inscrit presque 5 M€ sur la partie 2024/2026 : les déchets et donc la répurcation pour 1,64 M€ avec notamment 420 000 € d'achat de bennes à ordures ménagères.

Sont également prévus 1.2 M€ en totalité sur la période 2024/2026 avec notamment : 250 000 € pour l'aire de lavage, 150 000€ pour les colonnes enterrées et 18 000 € pour un chariot élévateur.

Pour le tri des différents déchets, 216 000€ pour les colonnes destinées au verre et aux emballages sans oublier 422 000€ pour la prévention dont font partie les composteurs.

Il ne faut pas oublier les aires de compostages partagées où sont inscrits 200 000 € dont 100 000€ prévus en 2024, ni les subventions en direction des communes qui leur permettra d'acheter des broyeurs ou des tracteurs avec 50 000 € par an et l'inscription de l'achat par la CAPLD de deux broyeurs pour 72 000 €.

En ce qui concerne les déchèteries : la programmation de la troisième déchèterie pour 1,34 M€, ainsi qu'entre 700 000 et 720 000 € sont prévus pour la modernisation et la mise aux normes de celle de Plouédern.

La GEMAPI pour 114 000 € de travaux avec le Syndicat de bassin du bas Léon et aussi une accélération des travaux sur les réseaux en 2024 avec 450 000 € inscrits, de même que 100 000€ pour le schéma directeur : il s'agit de 100 000/150 000 € sur la partie 2024/2026.

Il ne faut pas non plus oublier les travaux liés au réseau de chaleur, notamment la chaudière à bois, avec 5,5 M€ sous la thématique ressources.

Toujours dans cette thématique, pour les fonds de concours est inscrit 1M€, comme en 2022. Ce montant avait été porté à 1,5 M€ en 2023 parce que tout n'avait pas été consommé en raison de la mise en place du nouveau dispositif en cours d'année. La somme de 1 M€ a été reconduite tout en sachant que 2,2 M€ ont déjà été attribués, ce qui est très bien.

Pour la partie administration, sont programmés 2,1 M€ pour le futur bâtiment du pôle technique ainsi que 220 000 €, dont 120 000 € en 2024 pour le renouvellement de la flotte automobile. Il y aura aussi quelques enveloppes annexes pour du mobilier ou certains aménagements.

En conclusion, il est prévu une accélération dans les investissements puisque y a 9,5M€ de prévu en programmation. Comme précédemment évoqué et je le répète à nouveau, il faut conserver une vigilance sur l'amélioration des taux de réalisation des investissements. Voilà, c'est programmé, les finances sont présentes, donc il faut y aller. En tout cas la collectivité aura probablement les moyens de financer les dépenses d'investissement sans emprunt encore en 2024. Et puis il ne faut pas oublier la culture communautaire qui est d'aller chercher les financements pour accompagner tous ces projets.

Patrick LECLERC estime que, d'une part cette PPI est très marquée par les transitions : entre l'investissement pour les EnR, les rénovations thermiques de bâtiments, l'étude Aqualorn autour des déchets avec la déchetterie et aussi les différentes initiatives qui sont prises autour de la politique d'habitat. Dans cette politique, il y a beaucoup d'accompagnement pour la rénovation des logements des bailleurs sociaux, mais également pour ceux des particuliers. Il est possible d'y intégrer les fonds de concours qui sont aussi consacré aux transitions. Vous le constaterez d'ailleurs tout à l'heure avec les trois fonds de concours qui sont proposés ce soir.

Quelques remarques en complément, c'était aussi quelque chose qui nous intéressait en début de mandat, de faire en sorte que chaque Commission soit relativement équilibrée puisque précédemment il existait une Commission finances prépondérante et aujourd'hui, chaque commission à une vision des investissements consacrée à son domaine. Le président trouve que c'est plus intéressant pour tout le monde de pouvoir échanger lors des réunions.

Pour l'urbanisme, le montant inscrit sera vraisemblablement à augmenter en 2025 et 2026 puisqu'il y aura une révision du PLUI à engager consécutivement au nouveau SCOT qui lui-même est consécutif au SRADET : une révision de ce type-là est un investissement important. Il est possible de s'étonner - et d'ailleurs c'est une remarque qui a été faite en commission - du faible montant consacré aux mobilités. Mais il s'agit essentiellement de dépenses de fonctionnement : effectivement, le réseau de bus urbain, c'est du fonctionnement, puisque les

investissements sont faits par le délégataire.

Et puis enfin pour la zone sud, le premier coup de pioche est prévu en 2024 pour Frédéric KERLAN, mais le président pense que si le permis d'aménager est finalisé en 2024 et que les travaux démarrent en 2025, ce sera déjà très bien.

Jean-François BODILIS s'interroge sur le fait de passer de 9,4 M€ à 7,6 M€, mais les réponses lui ont été apportées puisque de nombreux investissements sont à prévoir, notamment en lien avec le PLUi.

Patrick LECLERC explique que beaucoup d'augmentation des dépenses en investissement sont liées aux transitions - comme les rénovations énergétiques - et sont consécutives à la mise en place du PCAET.

Frédéric KERLAN précise que la notion de transversalité peut se trouver dans de nombreux domaines, y compris dans les fonds de concours relatifs à l'amélioration du bâti qui rentrent aussi dans le cadre de ces transitions.

Jean-François BODILIS demande pourquoi il existe un fléchissement sur la partie relative au foncier, qui a tendance à baisser entre 2025 et 2026, faute de projets définis sans doute ?

Patrick LECLERC répond que la somme inscrite est généralement de 50 000€ par an. En 2024, la Communauté d'agglomération a potentiellement des acquisitions en vue, et il sera procédé à un ajustement en 2025 si nécessaire. C'est aussi une réponse à la première question posée par Jean-François BODILIS : une PPI permet de programmer sur l'année en cours et aussi de prévoir ce qui sera à réaliser l'année suivante, mais les prévisions deviennent un peu plus aléatoires pour la troisième année. Le fait de programmer permet d'avoir de grandes masses et sur ces sujets liés au foncier, le président estime que la politique communautaire doit être un peu plus percutante. En effet, en matière d'économie ou d'habitat, la clé de demain, c'est la maîtrise du foncier et il faut vraiment réfléchir à mettre en place une politique foncière un peu plus « punchy ».

Jean-François BODILIS remarque que les investissements en direction de la GEMAPI lui paraissent un peu faibles par rapport aux enjeux, et il se demande si l'intercommunalité est à la hauteur sur cette thématique.

Patrick LECLERC répond que la GEMAPI va générer de gros investissements en 2026, notamment en raison de l'échangeur de Daoulas, puisqu'il existe un ouvrage qui doit être adossé à cette réalisation afin de contenir les volumes d'eau sur ce secteur. Aujourd'hui, la Communauté d'agglomération étend sa compétence vers les eaux pluviales et il va aussi falloir dimensionner différemment des réseaux prévus pour des épisodes de pluviométrie qui étaient maîtrisés, mais quid de demain ? La GEMAPI c'est aussi beaucoup de dépenses de fonctionnement et c'est un sujet qui va monter en charge les années à venir. C'est aussi la raison pour laquelle il n'y a pas eu de taxe d'instaurée, faute de projets vraiment conséquents, mais demain ce sera vraisemblablement nécessaire de le faire.

Alexandra GUILLORÉ souhaite compléter : sur le côté résilience et adaptation du territoire aux changements climatiques, le côté « tuyaux » a effectivement beaucoup d'importance, mais tout commencera par une étude, notamment une cartographie sur les vulnérabilités et autres afin de déterminer quelle sera la pertinence des travaux à entreprendre. A chaque fois, que ce soient des solutions fondées sur la nature ou des travaux en dur, il existe plusieurs typologies. Donc il faut déterminer le plus précisément les problèmes potentiels afin d'y apporter les réponses les plus adaptées et c'est ce qui démarre aujourd'hui.

Georges PHILIPPE demande, si une date est fixée en ce qui concerne l'ouverture d'une troisième déchèterie sur le territoire, 2024 ou plus tard ?

Patrick LECLERC répond qu'il espère que l'emplacement sera validé en 2024, car aujourd'hui il n'est pas fixé. Il existe plusieurs pistes de travail qui seront soumises aux maires concernés de l'est du territoire communautaire. Le président pense qu'il est important que ces élus soient associés à ce choix, et une fois celui-ci effectué, il faudra ensuite procéder à l'acquisition du foncier. Alors, ce ne sera peut-être pas le premier choix, mais après, dès la localisation actée, le démarrage de l'opération suivra dans l'année pour une réalisation probable du projet en 2025.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : adopte la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) pour la période 2024-2026 telle que résumée ci-dessus,

Article 2 : dit que les crédits dans cette PPI au titre de 2024 sont inscrits au budget principal primitif 2024.

MOYENS GÉNÉRAUX

DCC2024_005 Vote des attributions de compensation 2024

Résumé :

Les attributions de compensations ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres lors de transferts de compétences. Le mécanisme de ces attributions est prévu à l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Débats :

Frédéric KERLAN explique que les attributions de compensation ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources entre les EPCI et les communes membres lors des transferts de compétences : il est prévu de maintenir les attributions de compensation telles qu'elles existent actuellement avec une modification : l'attribution de compensation de la Ville de Landerneau qui est impactée de 4 600,00€ (liée à la prise en charge d'une station Ti vélo par la Ville.

Un deuxième élément avec la GEPLU : la CLECT qui s'est réunie a proposé le maintien des attributions de compensation telles qu'elles avaient été définies lors du transfert de compétence, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Intervention de Lénaïc BLANDIN : « Monsieur le président, chers collègues, nous intervenons ce soir car nous les élus Rochois, nous allons nous abstenir sur cette délibération. Et nous souhaitons vous préciser notre positionnement : les attributions de compensation sont le fruit de notre histoire, définies il y a près de trente ans au regard d'une photographie à un instant T. Puis elles ont été modifiées au fur et à mesure des différents transferts de compétences. D'ailleurs, je remercie les personnes de la Communauté qui avec le cabinet consultant RCF nous ont donné des explications très claires à plusieurs reprises sur ce sujet. Ces attributions de compensation nécessaires il y a trente ans pour bâtir la Communauté d'agglomération sont aujourd'hui le symbole d'une inégalité de moyens entre nos communes, une inégalité qui est structurelle.

Pour tenter de pallier cela, la Communauté de communes a mis en place le fonds de concours en soutien aux investissements des communes et c'est une très bonne chose. Or, ces fonds de concours viennent soutenir des communes en capacité d'investir naturellement. Mais les

politiques publiques locales ne sont pas simplement des investissements. Elles ont aussi besoin de recettes de fonctionnement, le sujet a été abordé tout à l'heure, en plus nos dépenses de fonctionnement augmentent régulièrement pour permettre d'avoir des services publics qui sont à la hauteur des besoins des habitants. Et nos leviers sont faibles. Il est aujourd'hui temps de créer un véritable pacte fiscal et financier, une boîte à outils pour nous permettre de rééquilibrer structurellement notre organisation. Différents EPCI ont déjà mis en place ce pacte en actionnant divers outils à leur guise. Le risque aujourd'hui, c'est d'avoir un décrochage des communes qui se développent et puis d'autres qui sont condamnées à être pauvres.

C'est pour permettre un développement harmonieux de notre territoire que nous souhaitons que puisse être engagée cette démarche de co-construction de ce pacte financier et fiscal entre nos communes et la Communauté. Ainsi, nous vous proposons Mesdames, Messieurs, Monsieur le président, de nous autoriser pour l'instant à réfléchir, à proposer. Le temps de la décision politique sera naturellement plus long mais nous pouvons simplement, dans un premier temps, identifier ensemble les outils qui peuvent être mis en œuvre, les outils concrets. Nous avons fait la Communauté il y a trente ans, il est aujourd'hui temps de franchir une étape importante dans notre histoire commune. Je vous remercie. »

Patrick LECLERC remarque que Lénéaïc BLANDIN a déjà tenu ces mêmes propos lors du démarrage du dispositif des fonds de concours. Certes il ne faut pas oublier l'histoire, mais aussi se rappeler qu'au départ, les recettes perçues par la Communauté de Communes étaient issues des entreprises puisqu'il y avait eu un transfert de la taxe professionnelle. Et aujourd'hui, ce sont toujours les entreprises qui nourrissent les finances communautaires, plus totalement mais en grande partie tout de même. Sur la notion de pacte financier, il y a eu beaucoup d'échanges et le résultat de ces discussions a été d'apporter les fonds de concours. Le président note que la commune de La Roche-Maurice a pu en bénéficier, au travers de quatre opérations depuis le début de la mandature et c'est tant mieux, puisque ce dispositif a été créé à cet effet et que la commune a réalisé beaucoup d'investissements sur la première partie du mandat.

Patrick LECLERC ne se pose pas en maître penseur et laisse toute latitude de réflexion aux élus, cependant, il faut garder à l'esprit d'avoir toujours la capacité de se remettre en cause. Il ne souhaite pas d'un retour en arrière vers les communes et considère que la meilleure solidarité est de garder les finances à l'échelle communautaire, afin de développer des services mutualisés à l'échelle du territoire. Cette solution lui paraît être une bonne gestion des deniers publics. Et puis, à l'issue de la détermination de ces AC, tout le monde est gagnant puisque la Communauté d'agglomération continue à augmenter sa participation. Il en veut pour exemple frappant le Centre de secours : lorsque le transfert de compétences a été effectué, le coût du contingent incendie au SDIS pour les communes avoisinait 800 000€ alors qu'aujourd'hui il est de 1, 2 M€. Et l'augmentation n'est pas terminée puisque la demande de recrutement de personnels implique une augmentation conséquente de cette dotation.

Actuellement, 400 000 € n'ont pas été compensés par les communes, somme qu'elles auraient dû payer sans le transfert de cette compétence à l'intercommunalité. Donc ces AC ont aussi des vertus qui font que tout le monde est gagnant quand il y a un transfert de compétences. Pour en revenir aux fonds de concours, Patrick LECLERC explique que c'était une manière de faire en sorte que le financement de la collectivité puisse aussi rejaillir sur l'ensemble des communes qui portaient des investissements. Ce qui est une bonne chose car certains investissements n'auraient pas pu se faire si les fonds de concours mis en place par l'intercommunalité n'avaient pas été créés. Ils correspondent à un projet de territoire qui a été établi conjointement et à des sujets qui avaient été évoqués lors des réflexions relatives à son élaboration.

Patrick LECLERC est disponible afin de continuer à réfléchir, parce qu'effectivement, rien n'est figé : à une époque, il existait le FPIC qui était redistribué en partie aux communes, et dont le montant était assez conséquent puisqu'il est monté jusqu' à un peu plus de 1M€. La Communauté de communes en gardait une partie, et ce FPIC a permis la prise en charge du CLIC et de quelques actions... malheureusement, la Communauté d'agglomération a perdu

ce FPIC, en raison de son classement au niveau national. Pour rappel, ce dispositif était venu en compensation de la fin de la DSC (dotation de solidarité communautaire), alors pourquoi ne pas en rediscuter.

Le président est ouvert à la discussion : l'examen d'une réforme de la fiscalité doit être bien réfléchi, être faite en toute transparence, avec les avantages et les inconvénients que celle-ci pourrait amener: et la décision sera prise s'il y a lieu de la prendre. A son avis, dans le cadre de ces réflexions, les gagnants peuvent ne pas être ceux que l'on croit et la ville de Landerneau risque de sortir vainqueur, puisqu'elle porte un certain nombre de services. Mais sans refaire le débat, il est toujours possible de commencer à défricher un certain nombre d'éléments et de possibilités. Ensuite, il faudra prendre le temps de regarder quelle est la meilleure solution. Pour savoir si la Communauté d'agglomération a la capacité de le faire, il faut examiner les politiques qui seront développées par l'ensemble des communes et l'état des finances de chacun dans un an ou deux, avec une perspective où les finances publiques demeurent relativement incertaines au niveau de l'Etat et qui certainement à un moment risque d'être pénalisante pour les collectivités locales. Il est probable aussi que la TVA sera un peu moins dynamique que ces dernières années avec des recettes potentielles qui seront certainement moindres. Pour finir, Patrick LECLERC concède que la position de Lénéaïc BLANDIN est légitime et cohérente avec les idées qu'il a évoquées. Il propose donc de commencer à examiner les différentes options qui existent et en discuter à l'occasion d'échanges sur les finances de la collectivité à moyen terme, parce qu'il est nécessaire de se projeter les uns et les autres dans le futur.

Frédéric KERLAN rebondit sur les propos tenus par Lénéaïc BLANDIN. Il explique que c'est après avoir assisté à l'intervention du cabinet spécialisé qui accompagne la Communauté d'agglomération, qui montre que les projections prévoient que la situation va se durcir sur le fonctionnement que le choix a été fait d'accompagner les communes sur la partie investissement. L'intercommunalité avait encore des marges de manœuvre sur cet élément. Aujourd'hui le territoire en est encore aux prémices des transferts de compétences, par exemple pour la mobilité ou la GEPLU. Il ne faut pas se cantonner à une vision sur une seule année, mais à une échéance de trois, quatre ou cinq ans. Après il ne faudrait pas se retrouver avec un effet inverse de se dire que le fonctionnement n'est plus approprié : c'est aussi cela le cadre qu'il faut avoir.

Patrick LECLERC profite de la remarque sur la mobilité, puisque le sujet a été abordé et qu'il a été demandé à la Région de participer à une augmentation des rotations des trains sur les gares du territoire. Ce sont des sommes qui n'avaient pas été imaginées, car cela n'entraîne pas dans le cadre des compétences communautaires : mais si la volonté est de voir le service se développer, et que la région n'obtient pas de recettes supplémentaires, elle se tournera vers l'intercommunalité. Il pense que de plus en plus, la Région ou d'autres acteurs iront chercher les Communautés pour pouvoir abonder, mais que celles-ci ne pourront pas toujours suivre et qu'il y aura des arbitrages à effectuer. Le président propose d'y travailler, car il n'existe pas de solution immédiate, mais s'il existe vraiment des injustices entre les communes, il faut les prendre en considération sans états d'âme.

Gilles CALVEZ est sur la même longueur d'ondes que Lénéaïc BLANDIN, considérant que le calcul a été fait il y a de nombreuses années, et qu'il est effectivement temps de revoir le mode d'évaluation des AC. Par exemple, sur la commune de Logonna-Daoulas, il existe un captage mais les habitants ne payent pas l'eau moins cher pour autant. Il comprend que le calcul a été réalisé pour pouvoir faire des investissements, ce qui est logique mais ça ne l'empêche pas de penser que quelques fois il existe deux poids et deux mesures.

Patrick LECLERC répond que l'eau à LOGONNA-DAOULAS n'est pas plus chère (politique de convergence tarifaire) non plus et que la Communauté d'agglomération va réaliser sur la commune un investissement substantiel en matière d'assainissement et qu'il est important aussi de prendre en considération chaque investissement qui peut être fait.

Jean-François BODILIS regrette ce débat récurrent, car il y a deux ans, Lénaïc BLANDIN avait exprimé les mêmes demandes, de même que la commune de Logonna-Daoulas et les réponses avaient été les mêmes : qu'il existait les fonds de concours et que les gagnants etc... A son avis, il est temps de planifier une réunion de travail à laquelle il souhaite être associé.

Patrick LECLERC rappelle qu'effectivement la politique des fonds de concours était aussi une réponse à cette réflexion et que la Commune de La Roche-Maurice a pu – et c'est tant mieux – en bénéficier. Il est vrai que tirer des conclusions sur ce dispositif au bout d'un an d'existence paraissait approprié et qu'il faudra les prendre en considération. Une bonne réponse serait peut-être d'abandonner le principe du fonds de concours et de passer à une autre formule : mais il s'agit d'une question de vases communicants et si les calculs sont revus et qui ne seront pas ceux de la Communauté d'agglomération, il y aura des plus et des moins, et donc évidemment des gagnants et des perdants. C'est pour cette raison qu'il faut faire les choses de manière posée et réfléchie, et aussi être objectif. Dans certains cas, des communes qui se disent moins riches le sont peut-être plus qu'elles ne le pensent, il faut donc bien objectiver les choses.

Délibération :

Le conseil de Communauté selon le décompte des voix suivant :

Pour : 41

Abstention : 6

CALVEZ Gilles, BLANDIN Lénaïc, CORNEC Elodie, QUILLVERE Séverine, BODILIS Jean-François, LETEURÉ Tiphaine

Article 1 : décide les montants des attributions de compensation 2024 tels que présentés dans le tableau ci-dessus, totalisant 3 191 020 € d'attributions de compensation positives (à verser par la Communauté aux communes), 304 950 € d'attributions négatives (à verser par les communes concernées à la Communauté) et 191 290 € d'attributions de compensation d'investissement (à verser par les communes à la Communauté),

Article 2 : dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024 de la Communauté (budget principal).

DCC2024_006 Adoption de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique

Résumé :

Le Compte Financier Unique (CFU) est amené à remplacer l'actuelle double présentation des comptes publics locaux, qui se matérialise d'un côté, sous la forme du compte administratif élaboré par l'ordonnateur, de l'autre côté, sous celle du compte de gestion du comptable public. Il pourrait entrer en vigueur en 2027.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article unique : adopte la convention relative à l'expérimentation du CFU sur les comptes 2023 et autorise le président à la signer.

DIRECTION GÉNÉRALE

Affaires générales

DCC2024_007 Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion du Finistère**Résumé :**

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui est entré en vigueur le 25 mai 2018, impose à toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD).

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : approuve la désignation du Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données,

Article 2 : approuve les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG29,

Article 3 : autorise le président à signer les conventions avec le CDG29 d'une part, et avec les communes d'autre part, et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire,

Article 4 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DIRECTION GENERALE

Subventions

DCC2024_008 Demande de subvention Agri Deiz**Résumé :**

Agri Deiz est une association née en 2014 après la fusion des festivals de l'agriculture et de l'élevage de Morlaix et de Quimper. Après avoir organisé des éditions à Morlaix et à Quimper (Finistère) et une année de pause en 2023, l'association organisera l'édition 2024 à Brest, au parc des expositions de Penfeld.

Débats :

Patrick LECLERC précise qu'il lui semblait intéressant d'apporter le soutien de la Communauté de Communes aux agriculteurs de la région qui seront présents lors de cet événement. Il rappelle que l'agriculture est un pan économique important du territoire et de notre souveraineté alimentaire. Le travail des agriculteurs doit être reconnu et rémunéré à sa juste valeur

Jean-François BODILIS s'interroge sur le fait d'attribuer une aide à cet événement qu'il ne connaît d'ailleurs pas. Il a fait quelques recherches sur les partenaires d'Agri Deiz présents lors des précédentes éditions. Il estime qu'effectivement le sujet de la rémunération du travail

des agriculteurs est important. Pour autant, il s'abstiendra pour cette délibération, car le message ne lui paraît pas clair. Il s'interroge sur les mesures envisagées par le gouvernement face à la crise agricole qui ne vont pas toutes dans le bon sens : pause du plan éco-phyto par exemple. Il pense d'ailleurs que tout le monde agricole ne sera pas représenté lors de cette manifestation et que tous les exploitants soient pour le maintien des règles environnementales actuelles. Il apporte son soutien aux agriculteurs bien entendu, mais note que l'accès à cet événement était payant lors de sa dernière édition et que l'association a sans doute suffisamment de budget pour sa mise en place.

Patrick Leclerc répond qu'il s'agit d'une grande fête de l'agriculture et qu'effectivement seront présents différents acteurs du monde agricole, et qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de faire un débat sur l'agriculture. Il précise que la Chambre d'agriculture est partie prenante et acteur de cet événement, avec la volonté de n'oublier personne et de mettre en avant tout type d'agriculture, ce qui à son avis est une bonne chose. Ce qu'il voit est que des hommes et des femmes du territoire communautaire seront présents lors de cette édition d'Agri Deiz et qu'il n'entend pas polémiquer sur ce sujet. Ces personnes font beaucoup d'effort au quotidien et il faut aussi être reconnaissant par rapport à leur engagement : aider cette association dans le cadre de cette manifestation permet d'illustrer un soutien symbolique de la Communauté d'agglomération, la somme proposée au vote de ce soir ne changera sûrement pas beaucoup son budget, mais exprime un soutien aux agriculteurs de la Communauté d'agglomération qui seront présents sur le site.

Délibération :

Le conseil de Communauté selon le décompte des voix suivant :

Pour : 45

Abstention : 2

BODILIS Jean-François, LETEURÉ Tiphaine

Article 1 : approuve l'attribution d'une subvention de deux mille euros (2 000€) à l'association Agri Deiz pour l'organisation du festival de l'agriculture et de l'élevage du Finistère en 2024 à Brest,

Article 2 : dit que les crédits nécessaires (2 000 €) sont inscrits au budget 2024.

Affaires générales

DCC2024_009 Sollicitation du financement du programme LEADER 2023-2027 pour une étude de préfiguration d'une structure dédiée à la production et commercialisation d'énergies renouvelables.

Résumé :

La création d'un outil pour accélérer la transition énergétique et soutenir les projets de développement d'énergies renouvelables s'inscrit dans l'orientation 3 du PCAET qui prévoit "d'étudier les modes de portage pour développer les EnR".

Débats :

Patrick LECLERC précise qu'il s'agit d'une étude dont les implications et l'issue ne sont pas connues. Il rappelle que les communes du territoire ont reçu un questionnaire par rapport à leur potentiel en termes d'énergies renouvelables à court terme, à moyen terme voire à long terme. L'idée est de compiler les informations afin de calibrer au mieux cette future structure.

Une réunion est prévue avec les Maires du territoire et le cabinet d'étude qui fera ses premières analyses.

Jean-François BODILIS se demande pourquoi un cabinet d'étude parisien a été retenu alors qu'il existe localement des entreprises au moins aussi compétentes. Il regrette que les coopératives citoyennes du type « Enercoop » ne soient pas associées à cette réflexion, puisqu'elles interviennent déjà au niveau du territoire : ce serait une aide afin d'alléger les consommations et aussi augmenter la part des énergies renouvelables, non seulement sur les bâtiments publics, mais aussi en direction du privé. Les mairies pourraient aussi réfléchir aux bâtiments du parc privé susceptibles de disposer de surfaces disponibles.

Patrick LECLERC répond qu'effectivement c'est un cabinet parisien qui mène cette étude, néanmoins celui-ci dispose d'antennes en Bretagne avec des acteurs locaux. Mais pour cette opération, celui-ci est obligé de s'associer à un cabinet d'avocats experts en la matière, et ces compétences ne sont pas forcément disponibles en Bretagne. Au démarrage, c'est à eux d'éclairer les collectivités sur leurs possibilités. Le focus est mis sur les collectivités aujourd'hui en raison d'un gros travail de défrichage et aussi un devoir d'exemplarité pour demain. Si plus tard cette structure peut associer d'autres acteurs pourquoi-pas ? Maintenant l'idée première est de se mettre d'accord, puisque le parc des collectivités comprend beaucoup de bâtiments et beaucoup de sites qui potentiellement pourraient accueillir du photovoltaïque. Il s'agit de l'exemple le plus simple, mais il existe aussi d'autres solutions énergétiques et l'étude ne fait que commencer et pour l'instant personne ne peut préfigurer de ses résultats.

Alexandra GUILLORE estime que les initiatives ou coopératives citoyennes viennent évidemment en complémentarité d'un portage qui peut être qualifié de public et intercommunal. Ce n'est pour elle absolument pas antinomique, au contraire, puisque tout ce qui peut contribuer à faire baisser les GES et augmenter la part des énergies renouvelables sur le territoire communautaire est évidemment positif pour toutes les entreprises. Le président a bien précisé qu'il s'agit de créer une structure : maintenant quelle est la « coquille administrative et juridique » qui sera la plus agile et la plus pertinente ? Il est vrai qu'il faut faire un choix et qu'aujourd'hui la priorité est donnée aux collectivités en raison d'une mise en œuvre plus simple. Avec les organes exécutifs des collectivités, il est possible de créer une SPL, organisme uniquement public ou une SEM, où il sera possible de mixer les participants, mais dans ce cas il faut faire attention aux répartitions (capital social, instances). L'idée première est de d'accompagner et de dynamiser ce déploiement des énergies renouvelables avec le photovoltaïque en priorité une, mais il y aura sans doute après la mutualisation des réseaux de chaleur à mettre en œuvre etc... C'est un processus relativement lourd et complexe, d'où l'intérêt de cette structure qui sera aussi là pour dégager les collectivités de ces lourdeurs en termes d'ingénierie. Les entreprises ont d'autres enjeux en ce qui concerne les participations financières : donc, obligations différentes et aussi aides différentes. Le but ici est de ne pas obérer les capacités de fonctionnement des communes avec des investissements trop lourds, ce qui ne relève pas de la même logique.

Patrick LECLERC explique que le cadre peut évoluer mais que l'idée était de rester sur le périmètre communautaire. Cela semble être la bonne échelle pour pouvoir échanger directement, en travaillant avec les communes en toute connaissance. Il considère qu'il existe un gros potentiel au niveau des bâtiments communaux et intercommunaux et qu'il est logique de prendre en main le destin énergétique des collectivités, non pas de manière anodine avec deux ou trois panneaux, mais avec des prétentions importantes, même si chaque commune pourra avoir des projets. Il faut accélérer rapidement, donc il faut avoir une réponse à court terme et tant mieux s'il y a une émulation par la suite. Par ailleurs, d'autres collectivités observent le processus enclenché parce qu'elles aimeraient aussi faire la même chose.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : approuve le projet présenté et valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

Article 2 : autorise le président à solliciter les subventions auprès de l'Europe notamment FEADER-Leader,

Article 3 : autorise le président à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention pour l'étude économique, financière et technique et assistance juridique concernant la création d'une structure dédiée à la production et la commercialisation d'énergie renouvelables sur le territoire du Pays de Landerneau-Daoulas,

Article 4 : autorise le président à apporter toute modification au plan de financement en fonction de l'évolution du projet » étude économique, financière et technique et assistance juridique concernant la création d'une structure dédiée à la production et la commercialisation d'énergie renouvelables sur le territoire du Pays de Landerneau-Daoulas,

Article 5 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

SERVICES A LA POPULATION

Politique de fonds de concours

DCC2024_010 Demande de fonds de concours de la commune de HANVEC pour la rénovation énergétique de l'école publique

Résumé :

La commune a en projet la réhabilitation et l'extension de l'école publique Per Jakez Hélias. Dans le programme de travaux envisagé, seule la partie réhabilitation thermique des bâtiments existants qui sont éligibles est éligible au dispositif fonds de concours de la Communauté. La commune sollicite l'accompagnement financier de la communauté pour la mise aux normes actuelles en matière d'isolation et de consommation d'énergie de ces bâtiments.

Débats :

Yves CYRILLE expose que réaliser un investissement aussi important pour une commune comme Hanvec, ce n'est pas forcément évident, et dans ce cas, la Communauté d'agglomération joue pleinement son rôle en accompagnant les communes. Mais, car il y a un petit mais, il ne peut pas cacher sa déception concernant l'assiette des dépenses éligibles : il s'agit d'un projet de mandat. Pour lui, initialement, les fonds de concours ont été mis en place aussi pour soutenir le projet de mandat de chaque commune : même s'il ne considère pas la Communauté de communes comme un guichet de banque, Yves CYRILLE ne cache pas sa déception. En effet, une école est bien un équipement structurant qui participe grandement à l'attractivité des territoires et du territoire communal. Mais le territoire communal fait partie du territoire communautaire aussi : Il remercie donc la Communauté mais estime que la copie est à revoir au niveau des critères d'éligibilité de ces fonds.

Patrick LECLERC reconnaît que les écoles, les agrandissements d'écoles, les mairies avaient été exclues du dispositif des fonds de concours. Cependant, la partie énergétique de la rénovation des bâtiments communaux a été prise en compte et c'est par ce biais que l'accompagnement est proposé. En l'absence de ces fonds de concours, la commune de Hanvec n'aurait pas été accompagnée par l'intercommunalité. De toute façon, un bilan doit être fait de cette année d'existence des fonds de concours, afin de tirer les conclusions de ce qui ne va pas mais aussi se satisfaire de ce qui est positif. Il fallait aussi calibrer les montants étant donné qu'il s'agissait d'un départ vers l'inconnu, même s'il y avait une connaissance des projets des

différentes collectivités. Le président de la Communauté d'agglomération entend le merci et souhaite que l'assemblée valide l'attribution de ces 104 000 € à la Commune de Hanvec, puisqu'il s'agit d'un beau projet. Il pense que d'autres projets pourront peut-être aussi être accompagnés à Hanvec.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : fixe le fonds de concours à 40 % du reste à charge prévisionnel de la commune selon le plan de financement qui suit, soit une participation communautaire estimée à ce jour à 104 574,80 €, participation qui sera ajustée en plus ou en moins en fonction des autres aides obtenues et du coût définitif du projet.

Plan de financement prévisionnel HT :

Réhabilitation énergétique de l'école Per Jakez Hélias Hanvec	Dépenses	Recettes		Taux
		DETR 2022 notifiée proratisée sur la partie rénovation énergétique	31 980 €	10.33%
		Etat –Fonds Vert	sollicité	
		DSIL 2023	sollicitée	
		Département Pacte Finistère volet 2 notifié et proratisé sur la partie rénovation énergétique	15 990€	5.17%
		Région Bretagne-BVPB 2023	sollicité	
		Sous-Total recettes	47 970 €	
		FDC CAPLD sur 40% du RAC communal de 261 437 €	104 574.80 €	33.80%
		Autofinancement Maître d'ouvrage Commune de Hanvec	156 862.20€	50.70%
Coût global du projet HT stade DCE	309 407 €HT		309 407 €HT	100%

Le prorata des subventions est fait selon le rapport coût de la rénovation énergétique/sur le total de la rénovation/extension de l'école de 1 935 041 €HT.

Article 2 : autorise le président à passer une convention pour fixer les conditions de versement des fonds de concours qui interviendra sur demande de la commune et sur production d'un décompte général et définitif des dépenses et des recettes sachant que la commune, maître d'ouvrage, doit supporter 20 % du coût global de l'opération.

Article 3 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

SERVICES A LA POPULATION

DCC2024_011 Demande de fonds de concours de la commune du TREHOU pour la

rénovation énergétique de la mairie

Résumé :

Les bâtiments abritant la mairie et l'école publique sont des bâtiments énergivores dont la rénovation énergétique est nécessaire pour une mise aux normes actuelles en matière d'isolation et de consommation d'énergie. La Commune a décidé de prioriser les travaux en retenant en premier lieu la mairie compte tenu des défauts structurels à corriger et considérant que l'école a déjà fait l'objet d'une rénovation en 2014.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : fixe le fonds de concours à 40 % du reste à charge prévisionnel de la commune selon le plan de financement qui suit, soit une participation communautaire de 20 175 € ajustée en fonction du coût réel de l'opération (décompte général et définitif) et au vu des subventions réellement perçues sachant que le maître d'ouvrage doit supporter 20 % du coût global de l'opération.

Plan de financement prévisionnel HT

Réhabilitation thermique de la mairie du Tréhou		Recettes		Taux
Dépenses		DETR 2023 notifiée sur une dépense prévisionnelle de 100 240 € dont 12 900 € pour l'école soit une subvention correspondant aux travaux mairie :	34 150 €	16,24%
		Etat –Fonds Vert	63 907€	30.39 %
		Département Pacte Finistère volet 2	50 000 €	23,78%
		Sous-Total recettes	148 057 €	
		FDC CAPLD sur 40% du RAC communal de 62 233€	24 893.20 € ramené à 20 175 € *	9.59%
		Autofinancement Maître d'ouvrage Commune de Le Tréhou	42 058 €	20%
Coût HT avant appel d'offres	210 290 €HT		210 290 €HT	100%

Article 2 : autorise le président à passer une convention pour fixer les conditions de versement des fonds de concours qui interviendra sur demande de la commune et sur production d'un décompte général et définitif des dépenses et des recettes.

Article 3 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DCC2024_012 Demande de fonds de concours de la commune de LANDERNEAU pour l'aménagement d'une voie verte au sud de l'agglomération.

Résumé :

La Ville de Landerneau souhaite favoriser les déplacements doux en aménageant une voie verte.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : fixe le fonds de concours à 50 % du reste à charge prévisionnel de la commune selon le plan de financement qui suit, soit une participation communautaire de 300 000 € plafonnée et ajustée en fonction du coût réel de l'opération (décompte général et définitif) au vu des subventions réellement perçues sachant que le maître d'ouvrage doit supporter 20 % du coût global de l'opération.

Plan de financement prévisionnel HT

Aménagement d'une voie verte		Recettes			Taux
Détail des dépenses éligibles		État - France Relance -Fonds mobilités actives	441 326 €	notifiée	33,32 %
<i>Lot 1- voirie-titre A : 727 842 €</i>		Département du Finistère Politique cyclable	110 000 €	notifiée	8,31 %
<i>Lot 1- voirie-titre C : 47 286 €</i>		FDC CAPLD sur 50% du RAC de la Ville de Landerneau : 773 006 €	300 000 €	FDC plafonné	22,65 %
<i>Menuiseries bois : 549 204 €</i>		Autofinancement Maître d'ouvrage Commune de Landerneau	473 006 €		35,72 %
Coût HT	1 324 332 €		1 324 332 €		100%

Article 2 : autorise le président à passer une convention pour fixer les conditions de versement des fonds de concours qui interviendra sur demande de la commune et sur production d'un décompte général et définitif des dépenses et des recettes.

Article 3 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DIRECTION GÉNÉRALE

Subventions

DCC2024_013 Promotion de la culture et de la langue bretonnes : convention de partenariat 2024 avec l'association Ti Ar Vro

Résumé :

Un des axes retenus dans le projet de territoire en matière de cohésion sociale est la valorisation du patrimoine matériel et immatériel. En s'inscrivant dans cet axe de manière plus concrète, la Communauté souhaite maintenir la vitalité de l'identité bretonne sur son territoire en proposant au conseil de Communauté de passer une convention 2024 avec Ti Ar Vro, un des acteurs qui fait vivre cette culture au travers des animations et événements programmés tout au long de l'année.

Débats :

Jean-François BODILIS demande si Ti Ar Vro, comme d'autres associations d'ailleurs ne seraient pas plus intéressées par des conventionnements un peu plus longs, ce qui pourrait simplifier la partie administrative, et ou sur des objectifs partagés sur du long terme, dans un souci de simplification.

Patrick LECLERC répond qu'il s'agit déjà de mettre en place cette convention, qui est plus globale que la précédente. En effet, l'année dernière il s'agissait plus de réponses à des demandes de prestations. De plus, il est impossible de savoir comment cette association va évoluer et il conviendra de statuer si en règle générale il y a lieu de ne faire que des conventions annuelles ou des conventions plus générales. Après, c'est aussi l'occasion de faire un bilan annuel puisque ces actions reposent aussi sur de la réactivité.

Tiphaine LETEURÉ signale que la Communauté d'agglomération demeure en deçà d'autres intercommunalités, par exemple la Communauté d'Auray attribue 1 € par habitant pour la promotion de la langue Bretonne : il reste encore du chemin à faire.

Patrick LECLERC estime que la participation communautaire est toujours au-dessus de celles des intercommunalités qui ne participent pas. Et pour ce qui est d'Auray, il pense que le Pays dispose de quelques ressources liées au tourisme.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : approuve l'attribution d'une subvention de 9 000 € à l'association Ti Ar Vro pour mener son programme d'animation prévisionnel 2024 sur le pays de Landerneau-Daoulas,

Article 2 : autorise le président à signer une convention avec l'association Ti Ar Vro précisant les modalités de versement de cette subvention et d'évaluation des animations qui auront été réalisées,

Article 3 : dit que les crédits nécessaires (9 000 €) sont inscrits au budget.

TECHNIQUES

Eau potable

DCC2024_014 Révision des bordereaux des prix forfaitaires du contrat de délégation de service public en eau potable

Résumé :

Proposition de révision des tarifs des prestations et travaux forfaitaires aux usagers pour l'eau potable.

Débats :

Jean-François BODILIS trouve que ces augmentations sont très importantes : du simple au double pour certaines prestations, alors quid des ménages les plus modestes ? Est-ce que certains projets seront remis en cause ?

Patrick LECLERC répond que les particuliers ne sollicitent Eau du Ponant que très ponctuellement, puisqu'une fois installés, en général il n'y a pas besoin de faire appel à leurs services. En revanche, ce qui est vrai pour les lotissements c'est que les interventions ou travaux devraient correspondre au coût réel, ce qui n'est pas tout à fait le cas, aujourd'hui dans le cadre d'un budget qui doit s'équilibrer. Ce constat est aussi valable pour la partie assainissement. Le président est d'avis d'actualiser les montants et qu'ensuite les situations les plus délicates

soient examinées au cas-par-cas. Il est aussi possible que des demandes émanent des CCAS des communes en cas de difficultés pour réaliser des travaux. Il s'agit aujourd'hui de rattraper le retard et d'ajuster les tarifs au prix des matériaux et des fluides qui ont bien augmenté ces cinq dernières années.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : valide la révision des tarifs des prestations et travaux forfaitaires aux usagers pour l'eau potable.

TECHNIQUES

Assainissement

DCC2024_015 Révision des bordereaux des prix forfaitaires du contrat de délégation de service public en assainissement collectif

Résumé :

Proposition de révision des tarifs des prestations et travaux forfaitaires aux usagers pour l'assainissement collectif

Débats :

Chantal SOUDON précise que cette délibération ajoute aussi des évolutions de prix en fonction des coûts réels qui sont constatés et ajoute aussi quelques prestations qui n'étaient pas proposées au départ.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : valide la révision des tarifs des prestations et travaux forfaitaires aux usagers pour l'assainissement collectif.

DCC2024_016 Révision des bordereaux des prix forfaitaires du contrat de délégation de service public en assainissement non collectif

Résumé :

Proposition de révision des tarifs des prestations et travaux forfaitaires aux usagers pour l'assainissement non collectif.

Débats :

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : valide la révision des tarifs des prestations et travaux forfaitaires aux usagers pour l'assainissement non collectif.

TECHNIQUES

GEMAPI

DCC2024_017 Exercice de la compétence sur le périmètre du bassin versant de l'Elorn. Programme 2024

Résumé :

Par délibération du conseil de Communauté du 8 décembre 2017, la Communauté a fait le choix de confier par convention les missions de gestion des milieux aquatiques au titre de la GEMAPI au Syndicat du Bassin de l'Elorn. La convention, pour la période 2023, arrivant à son terme, il est proposé de renouveler cette convention pour un programme d'actions pour la période 2024-2026.

Débats :

Lénaïc BLANDIN intervient sur ce sujet et estime qu'il faudra être réactifs par rapport à la tempête CIARAN et aussi tous les événements climatiques subis récemment. Il est trop tôt aujourd'hui pour évaluer les dégâts au niveau des rivières, qui sont encore difficilement accessibles par endroits. Il ne va pas être possible d'intervenir avant le printemps voire l'été. Or l'APPMA et ses adhérents qui ont une moyenne d'âge de 75 ans ne vont pas pouvoir nettoyer tout sans aide : il va falloir les soutenir. Les mairies et le Syndicat de Bassin se sont réunis récemment et il serait bien d'agir tous ensemble et que l'intercommunalité exerce bien cette gestion des eaux en milieu aquatique.

Patrick LECLERC estime aussi qu'il y aura effectivement un effort à réaliser, notamment par rapport aux arbres à enlever par exemple. Il y aura certainement des berges à restructurer puisque les racines des arbres arrachent tout. Tous les dégâts ne sont pas encore recensés et dans les mois à venir, la Communauté d'agglomération prendra sa part, de même que les communes et accompagnent ceux qui vont pouvoir intervenir. Le président pense néanmoins qu'il ne sera pas possible de faire l'économie de demander l'intervention de professionnels dans les endroits les moins accessibles.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : approuve la convention bilatérale d'engagement définissant les missions exercées et le programme d'actions 2024-2026, joints en annexe,

Article 2 : autorise le président à signer la convention et ses avenants.

Environnement

DCC2024_018 Avenant au contrat de reprise de collecte sélective "papiers recyclables des ménages"

Résumé :

Avenant au contrat de reprise avec OMNI-PAC.

Débats :

Chantal SOUDON précise qu'il s'agit d'une entreprise européenne qui possède un établissement dans le Morbihan qui fabrique des boîtes pour les œufs. Le prix de reprise des papiers était de 50€ la tonne, or ces trois dernières années, les prix ont beaucoup évolué. Une indexation de ce tarif avait été prévue, mais la formule de calcul n'avait pas été négociée : aujourd'hui cet avenant prévoit cette formule de renégociation du prix de reprise du papier en fonction du marché. Le prix de reprise pour 2024 serait donc de 70 € la tonne en lieu et place de 50 € la tonne qui était prévu dans le contrat.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : autorise le président à signer l'avenant au contrat de reprise des papiers avec OMNI-PAC.

TECHNIQUES

DCC2024_019 Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets

Résumé :

Convention avec les éco-organismes agréés.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : autorise le président à signer le nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 avec les éco-organismes agréés.

Séverine QUILLEVÉRE, conseillère communautaire quitte la séance après le vote de la délibération DCC2024_019 (pouvoir à Gilles CALVEZ)

AMÉNAGEMENT

Tourisme

DCC2024_020 Festival Sonj 2024 : mise en place circuits de découverte des sites en bus

Résumé :

La seconde édition du festival Sonj se déroulera du 4 au 20 mai 2024. Les installations des

artistes seront exposées sur plusieurs communes du territoire. Il est suggéré de créer un parcours en bus, tel un circuit de découverte reliant différents sites, déployé le temps du festival, les week-ends, à destination du grand public.

Débats : **Jean-François BODILIS** ne se souvient plus du retour d'expérience de la précédente édition et du nombre de personnes qui avaient emprunté le bus, et demande s'il n'est pas possible d'aller au bout de la démarche et de quantifier ce service. Il ne connaît pas l'engagement financier que cela représente afin de rendre un accès à la culture gratuit, même si finalement il y a toujours quelqu'un qui paye. Cependant, le flux de passagers n'était pas si nombreux lors de la précédente édition, de l'ordre de trente ou quarante personnes et ce n'est peut-être pas si impactant financièrement de rendre gratuit l'accès aux sites ou alors à un tarif très symbolique de 1€ par exemple.

Patrick LECLERC répond que c'est ce qui est pratiqué pour le transport des élèves scolarisés avec une prise en charge pour un montant limité. Le président pense que le schéma du festival sera le même que l'année dernière et qu'il faudra faire cette année un bilan en vue de la troisième édition, celle de l'année dernière ayant plutôt été réussie malgré une communication tardive. Il faudra demander un retour d'expérience aux organisateurs.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : approuve la création de produits touristiques type « parcours bus » portés par la CAPLD pour favoriser la découverte des sites du festival Soñj,

Article 2 : s'accorde sur un budget de 3 000 euros de dépenses maximum pour mettre en place ce produit touristique,

Article 3 : arrête à 5 euros par personne le tarif de vente du parcours bus et désigne la régie de l'Office de tourisme pour l'encaissement des ventes,

Article 4 : autorise le président à signer les conventions, et tout autre acte administratif, avec les partenaires concernés pour engager cette opération.

Mobilité

DCC2024_021 Convention de partenariat Ti Vélo - centre Leclerc

Résumé :

Le service de location de vélos électriques courte-durée Ti Vélo est un service initié par la Ville de Landerneau et transféré à la Communauté depuis le 1er juillet 2021. Suite à la volonté de la Communauté et de la Ville d'étendre ce service, un partenariat avait été imaginé avec le centre commercial Leclerc de Landerneau pour l'implantation d'une nouvelle station sur son site, en novembre 2022. La convention arrivant à échéance au 23 février 2024, et considérant la volonté du centre Leclerc de poursuivre ce partenariat, il est proposé d'établir une nouvelle convention reconduisant l'accord.

Débats :

Julien POUPON explique que la Communauté d'agglomération envisage d'adhérer à la centrale d'achat de transport public ce qui permettra d'assurer la continuité de gestion de ce service. En ce qui concerne Ti Vélo, l'idée n'est pas de changer toute la flotte, d'autant que le système actuel voit ses modalités de gestion évoluer, ce sera précisé dans un avenant à la convention proposée ce soir. Les modalités financières sont les suivantes : 7273,42€ TTC de gestion et de maintenance technique pour le service adossé au Centre Leclerc et 1800 € de

maintenance curative et de pièces détachées, ce qui représente la part variable. Ces montants peuvent être amenés à évoluer à la hausse ou à la baisse. La convention court jusqu'au 31 décembre 2026, soit un an renouvelable, car en fin d'année 2026, il faudra entamer une réflexion sur la DSP « Ar Bus » pour l'ensemble de l'agglomération. Ce sera aussi l'occasion de réfléchir à l'ensemble des services de mobilité portés sur l'agglomération et peut-être d'envisager une DSP commune.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : acte la poursuite du partenariat avec le Centre Leclerc de Landerneau dans le cadre du service de location de vélos à assistance électrique « Ti Vélo »,

Article 2 : valide le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération,

Article 3 : autorise le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, y compris les avenants à la convention de partenariat.

AMÉNAGEMENT

Economie

DCC2024_022 Renouvellement de la convention de partenariat annuelle entre la Communauté et L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)

Résumé :

Il est proposé aux élus de renouveler la convention de partenariat pour 2024. L'ADIE accompagne et finance la création de micro-entreprises sur le territoire de la Communauté. Elle permet à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel de créer leur propre entreprise, grâce au micro-crédit accompagné.

Débats :

Bernard GOALEC rappelle que l'ADIE permet à des personnes qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel de créer leur entreprise grâce à un micro-crédit, par exemple, dans le cadre d'une économie plus inclusive.

Jean-François BODILIS demande s'il est possible que soit communiqué le compte rendu relatif aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Georges PHILIPPE demande pareillement d'avoir plus d'informations sur les projets qui sont financés. Il pense aussi à Initiative Pays de Brest car il souhaite connaître les actions réalisées et ne pas se contenter de voter des délibérations en début d'année et ne plus avoir d'information sur ce qui a été fait, sauf à attendre la fin de l'année.

Patrick LECLERC trouve tout à fait normal de savoir à quoi ont servi les crédits votés.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : dit que les crédits nécessaires (3 500 €) sont inscrits au budget de l'action

économique au chapitre 65,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2024, telle que proposée dans le document annexé.

DCC2024_023 Renouveaulement de la convention de partenariat annuelle entre la Communauté et l'association Initiative Pays de Brest (IPB)

Résumé :

Il est proposé aux élus de renouveler la convention de partenariat pour 2024. L'association aide les créateurs et les repreneurs d'entreprises sur le Pays de Brest en leur proposant un prêt d'honneur complémentaire au projet de financement. Celui-ci est lié à la création ou au maintien de l'emploi durable sur le territoire.

Débats :

Bernard GOALEC communique quelques chiffres au sujet des entreprises accompagnées en 2023 sur le territoire communautaire : dix-huit porteurs de projets accompagnés, douze entreprises immatriculées et neuf entreprises qui ont été financées à hauteur d'environ 133 000 €. Les projets accompagnés se situent sur les communes de La Roche-Maurice, Plouédern, Lanterneau, Daoulas et Loperhet.

Georges PHILIPPE regrette de ne pas voir dans la presse plus de communication, comme des photos de remise d'un chèque symbolique par exemple. Le savoir-faire c'est bien mais le faire savoir c'est encore mieux : c'est un peu dommage que la population ne soit pas informée des actions réalisées par la Communauté d'agglomération vis-à-vis des entreprises.

Bernard GOALEC reconnaît que la communication est plus ciblée sur les dispositifs portés directement par l'intercommunalité, comme le pass-commerce par exemple, mais qu'effectivement il serait bien de le faire aussi pour les autres actions.

Patrick LECLERC propose de relayer l'information auprès de ces deux structures et voir comment faire pour tous les ans communiquer sur les projets des lauréats portés par l'ADIE et IPB

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : dit que les crédits nécessaires de (9 925 €) sont inscrits au budget de l'action économique au chapitre 65,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention ou tout document contractuel formalisant le partenariat 2024 avec cette association.

MOYENS GÉNÉRAUX

Ressources humaines

DCC2024_024 Égalité femmes-hommes : rapport 2023 de la Communauté

Résumé :

Les EPCI de plus de 20.000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport

annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Débats : Bernard GOALEC présente à l'assemblée le rapport 2023 et en extrait les informations essentielles.

Tiphaine LETEURÉ souhaite un peu plus de commentaires. Elle souhaite que le rapport triennal lui soit communiqué. Ensuite, elle trouve qu'en termes de politique, ce rapport est un peu maigre par rapport à celui d'autres intercommunalités : par exemple, celui de Quimperlé agglomération comporte tout un volet sur la parité, sur les politiques culturelles, les politiques de l'enfance ou encore la politique des transports, le clic ... et précise combien d'hommes et de femmes composent ces services. Il traite aussi du soutien aux associations et de la journée de la femme, des violences faites aux femmes. C'est un espace intéressant qui n'est pas développé au niveau communautaire. A son avis, les seules données de l'INSEE lui semblent insuffisantes pour établir un vrai rapport sur la parité hommes/femmes. Pour reprendre celui de Quimperlé, il précise qui fréquente les bibliothèques par exemple, plus de garçons ou de filles... Ou encore quelles actions sont entreprises par le Clic et quel est la part des hommes et des femmes qui en sont bénéficiaires.

Tiphaine LETEURÉ se pose la question de savoir ce que fait la Communauté d'agglomération, car ce n'est selon elle pas très visible : chaque année sont reprises les données de l'INSEE, ce qui n'est pas très ambitieux pour ce rapport. Il est possible de faire mieux et s'inspirer de ce qui se pratique ailleurs et essayer de commenter un peu ces données et ainsi prouver à la population qu'il existe une réelle volonté politique de favoriser cette égalité hommes/femmes au niveau de l'intercommunalité.

Bernard GOALEC précise que ce qui est disponible aujourd'hui, c'est le plan d'action qui vient d'être adopté et à ce stade il n'existe pas encore de rapport. Il s'inscrit en faux et estime qu'il y a eu des avancées assez notables dans ce plan d'action, qui d'ailleurs ont été soulignées lorsqu'il a été proposé au vote. Ici, le sujet se concentre sur des indicateurs en lien avec la collectivité en tant qu'institution.

Patrick LECLERC intervient pour dire que le débat ce soir porte sur la situation existante entre les hommes et les femmes au sein des services de la Communauté d'agglomération et que Tiphaine LETEURÉ traite d'un rapport plus général qui n'est pas du ressort direct de la collectivité. Les chiffres donnés sont certes intéressants, mais ne correspondent pas à la réalité de la situation telle qu'elle existe au sein de l'EPCI.

Tiphaine LETEURÉ réitère qu'au niveau de l'exécutif, il n'y a pas non plus de réel travail sur la parité, il n'existe pas par exemple de référent hommes/femmes au sein de la Communauté d'agglomération.

Bernard GOALEC rappelle qu'il a été indiqué que cette dimension égalité homme-femme soit portée à tous les étages de la collectivité, au-delà de la notion de référent : c'est une réalité au niveau du comité de direction et c'est aussi vrai au niveau de chaque unité de la collectivité. L'engagement a été pris de communiquer régulièrement sur cette thématique et à former l'ensemble de l'équipe de direction pour qu'elle soit intégrée dans l'organisation des services : aussi bien au niveau administratif qu'au niveau technique, et au niveau du confort de travail pour l'ensemble des agents, notamment les femmes. Cette notion n'est pas qu'une vue de l'esprit et il existe un plan d'action opérationnel au niveau de la collectivité qui devrait permettre d'atteindre cet objectif. Il est à noter que la situation de parité à l'échelle de la CAPLD était déjà plutôt au rendez-vous.

Jean-François BODILIS estime que le plan d'action se place du côté de l'employeur, de la collectivité, mais dans ce sommaire, il n'y a des informations que sur l'institution publique. Il recherche le plan ou les actions réalisés en faveur du territoire et non pas seulement au niveau administratif : il pense qu'il reste encore beaucoup de chose à faire au niveau du territoire.

Patrick LECLERC répond comme précédemment que ce n'est pas tout à fait la même chose.

Alexandra GUILLORÉ est d'accord pour la mise en œuvre et le renforcement de toutes les actions qui peuvent favoriser l'égalité hommes/femmes. C'est un sujet, cependant la difficulté est qu'il faut construire des indicateurs qui soient pertinents. Lorsque Quimperlé, qui est une collectivité très dynamique et réalise beaucoup de choses, elle dispose déjà d'indicateurs genrés, comme la différenciation homme/femme pour les usagers de la médiathèque. Il faut construire tout cela de façon pertinente et la CAPLD ne gère pas de médiathèque. Il faudrait que chaque commune qui en a une sur son territoire le fasse, ce qui peut s'entendre. En effet, cela permet de disposer d'une bonne image, d'une photographie instantanée, ce qui est une bonne chose. Cependant il faut à son avis prendre le temps de construire les bons indicateurs qui ne seront pas forcément les mêmes que ceux des autres collectivités dont les compétences ne sont pas identiques. Ce ne sont que des informations certes intéressantes mais ce ne sont pas des propositions d'actions qui permettraient de progresser. Ces données ne se suffisent pas à elles-mêmes, mais effectivement la CAPLD doit progresser, mais au regard de ses compétences qui sont différentes de celles de Quimperlé agglomération. Il faut travailler avec les communes pour qu'il y ait un relais, sans créer une usine à gaz. Finalement, lorsque les indicateurs sont définis, c'est alors qu'il faut construire et porter les politiques qui vont concrètement améliorer cette parité.

Jean-François BODILIS estime que c'est la même analyse par l'intercommunalité tous les ans, qui se félicite de son exemplarité en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Pour lui, ce rapport n'est pas assez affiné et il pense qu'il existe bel et bien une marge de progression dans les politiques et aussi qu'il faudrait disposer d'indicateurs qui permettent de mesurer ce qui a été accompli.

Patrick LECLERC répond que seules les compétences communautaires font l'objet d'une analyse, or la Communauté de commune n'est pas compétente en ce qui concerne la médiathèque, par exemple. Il reste Aqualorn et le Clic comme services, mais ce ne pas simple de chiffrer ces données. En revanche, aujourd'hui il ne s'agit pas d'un débat sur l'orientation du rapport, mais sur le rapport lui-même : celui-ci a bien eu lieu, et le président a pris bonne note des interventions et examinera si des améliorations peuvent être apportées, notamment sur l'analyse des rapports hommes/femmes relatifs aux usagers des services communautaires.

Délibération :

**Le conseil de Communauté à l'unanimité
prenne acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes
préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024.**

MOYENS GÉNÉRAUX

Mutualisations

DCC2024_025 Adhésion de la CAPLD à la centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH)

Résumé :

En application du Code de la commande publique, les acheteurs peuvent recourir à des centrales d'achat afin de bénéficier de tarifs attractifs grâce aux économies d'échelles réalisées et permettent en outre aux adhérents de satisfaire aux exigences de publicité et de

mise en concurrence

Débats :

Patrick LECLERC précise que ce sont les volets téléphonie et systèmes d'information qui intéressent la collectivité, puisque par exemple Orange ne répond plus aux appels d'offres des collectivités, ou alors il faut passer par leur plate-forme. L'avantage avec cette solution est d'avoir le choix avec des tarifs prédéfinis, ce qui néanmoins n'obérerait pas le nécessaire accompagnement pour analyser les besoins.

Georges PHILIPPE propose de revoir le principe du standard téléphonique et d'envisager que les personnels de la Communauté d'agglomération aient un numéro direct.

Patrick LECLERC concède que le système actuel n'est pas satisfaisant et qu'un travail est en cours avec les Services informatiques en lien avec le réaménagement de la MSP pour faire en sorte d'obtenir un interlocuteur sans passer par le standard, ce qui ferait gagner du temps et aussi améliorerait l'accueil. Un annuaire téléphonique avec tous les numéros de la collectivité a d'ailleurs été communiqué aux communes du territoire, pour avoir accès aux lignes directes. Il ne faudra pas omettre aussi d'indiquer ces numéros sur les signatures des courriels.

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas à la centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) pour un montant annuel de cotisation de 600 € ;

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion, à régler la cotisation chaque année à la centrale d'achat du RESAH et tout document et avenant s'y afférant ;

Article 3 : approuve les modalités de facturation par la Communauté aux communes bénéficiaires de ce dispositif.

DCC2024_026 Adhésion de la CAPLD à la centrale d'achat des transports publics (CATP)

Résumé :

En application du Code de la commande publique, les acheteurs peuvent recourir à des centrales d'achat afin de bénéficier de tarifs attractifs grâce aux économies d'échelles réalisées et permettent en outre aux adhérents de satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence

Délibération :

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article 1 : approuve l'adhésion de la communauté d'agglomération du pays de Landerneau Daoulas à la centrale d'achat du Réseau des transports publics (CATP)

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion.

Rendu compte des décisions du président et du bureau communautaire prises par délégation du conseil de communauté depuis le 8 décembre 2023

Pas d'observation ou de remarques

POINTS DIVERS

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21H10.

Suivent les signatures.